

Christine COSTE, Professeur de philosophie, Lycée Jean-Pierre Vernant, Sèvres
Cours interactif en visioconférence proposé aux partenaires du
Programme *Europe, Éducation, École* le 21 mars 2019, de 10h à 12h
Diffusion en direct : <http://melies.ac-versailles.fr/projet-europe/visio/>
Diffusion en différé : <http://www.dailymotion.com/projeteee>
Programme 2018-2019 : <http://www.coin-philos.net/eee.18-19.prog.php>
Nos cours en ligne : http://www.coin-philos.net/eee.13-14.cours_philo_en_ligne.php
Contact : europe.education.ecole@gmail.com

LA VIOLENCE DE LA RECONNAISSANCE

Une réflexion autour des problématiques d'Axel Honneth

Le concept de reconnaissance peut-il contribuer au déchiffrement des conflits sociaux contemporains ?

Une conception satisfaisante de la justice devrait intégrer la qualité des rapports sociaux ou en d'autres termes la manière dont les sujets se reconnaissent les uns les autres et ce qui en résulte, l'identité qu'ils se confèrent par là-même. Notre identité est partiellement formée par la reconnaissance ou par son absence ou par la mauvaise perception qu'en ont les autres. Les expériences négatives d'injustices, en particulier les expériences de mépris et de déni de reconnaissance apparaissent comme autant de « tendances pathologiques du social » estime Axel Honneth dans *La lutte pour la reconnaissance*. Quelles seraient dès lors les critères d'une vie sociale réussie ? Comment les expériences négatives que subissent des individus ou des groupes sociaux peuvent-elles motiver des luttes pour la reconnaissance qui visent à intensifier ou élargir le champ de la reconnaissance ?

Nous examinerons l'analyse hégélienne de la reconnaissance exposée dans la *Phénoménologie de l'esprit*, en tant qu'elle renvoie au processus par lequel deux individus se posent l'un l'autre, chacun tenant de l'autre ce qui fait la vérité de son contenu.

Puis à partir de la réinterprétation par Honneth des œuvres d'Iéna de Hegel qui rapportent la formation de l'identité individuelle à l'expérience d'une relation intersubjective se déployant dans différentes sphères (la famille, le droit, la société), nous montrerons que la reconnaissance permet de saisir le monde social moderne en dénotant la structure réelle des rapports sociaux qui le caractérisent. Dans les formes affectives, juridiques et sociales de la reconnaissance, c'est bien la « dignité » morale des sujets humains qui est chaque fois en jeu, en ce que la reconnaissance doit permettre à chacun d'acquiescer et de maintenir un rapport positif à soi-même. La théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth se définit comme une « théorie critique de la société qui explique certains processus de transformation sociale en fonction d'exigences normatives structurellement inscrites dans la relation de reconnaissance mutuelle » *La lutte pour la reconnaissance*.

I. Le moment hégélien

1. « Le mouvement est donc tout simplement **le mouvement double** de l'une et l'autre consciences de soi. **Chacune voit l'autre faire la même chose que ce qu'elle fait** ; chacune fait elle-même ce qu'elle exige de l'autre, et fait aussi, en conséquence, ce qu'elle fait uniquement dans la mesure où l'autre fait la même chose ; l'activité unilatérale serait inutile ; parce que ce qui doit arriver ne peut réussir que par l'intervention des deux » Hegel, *Phénoménologie de l'esprit*, p 116.

2. « Le combat de la reconnaissance est donc **un combat où il y va de la vie et de la mort** ; chacune des deux consciences de soi met *en danger* la vie de l'autre et s'y expose elle-même – mais seulement en tant que c'est : *en danger* ; car tout autant, chacune est dirigée vers la conservation de sa vie, en tant que celle-ci est l'être-là de sa liberté » Hegel, *Philosophie de l'esprit*, §432.

3. « Si des deux êtres qui combattent l'un avec l'autre en vue de leur reconnaissance réciproque, même seulement l'un périt, aucune reconnaissance ne se produit, - **le survivant existe aussi peu que le mort comme un être reconnu**. Par conséquent la mort fait naître cette nouvelle et plus grande contradiction, que ceux qui ont prouvé à travers le combat leur liberté intérieure ne sont, néanmoins arrivés à aucun être-là reconnu de leur liberté » Phi Es, Add §432.

4. « Cette conscience, en effet, a eu peur non pour telle ou telle chose, ni en tel ou tel instant, mais pour son essence tout entière ; car **elle a ressenti la crainte de la mort, de ce maître absolu**. Elle y a été dissoute intérieurement, parcourue de part en part en elle-même par ce frisson, et tout ce qui était fixe en elle a tremblé. Or ce mouvement universel pur, cette fluidification absolue de toute préexistence, c'est l'essence simple de la conscience de soi, la négativité absolue, *le pur être pour soi*, qui est ainsi accolé à cette conscience ». Phé Es p 125
5. « L'une est la **conscience autonome**, pour qui l'essence est l'être pour soi et l'autre la **conscience non autonome** qui a pour essence la vie ou l'être pour un autre ; la première est le maître, la seconde le valet ». Phé Es p 121.
6. « Tandis que l'esclave travaille pour le maître, par suite non dans l'intérêt exclusif de sa propre singularité, **son désir** reçoit cette ampleur consistant en ce qu'il n'est pas seulement le désir d'un celui-ci, mais, en même temps, **contient en lui le désir d'un autre**. (...) Cette obéissance servile forme (...) seulement le commencement de la liberté, parce que ce à quoi se soumet ici la singularité naturelle de la conscience de soi n'est pas la volonté étant -en-et-pour-soi, vraiment universelle, rationnelle, mais **la volonté singulière, contingente, d'un autre sujet** ». Phi de l'Es Add §435
7. « Tandis que **le travail est désir réfréné**, évanescence *contenue* : **il façonne**. La relation négative à l'objet devient *forme* de celui-ci, devient quelque chose qui *demeure* ; précisément, parce que pour celui qui travaille l'objet a de l'autonomie. Cet élément médian *négatif, l'activité* qui donne forme, est en même temps *la singularité* ou le pur être pour soi de la conscience qui accède désormais, dans le travail et hors d'elle-même, à l'élément de la **permanence** ; la conscience travaillante parvient donc ainsi à la contemplation de **l'être autonome, en tant qu'il est elle-même** » Phé Es p 126.
8. « Le maître qui se tenait face à l'esclave n'était pas encore véritablement libre ; car il ne s'intuitionnait pas encore lui-même totalement dans l'autre. C'est seulement pour autant que l'esclave devient libre que le maître lui aussi, devient en conséquence complètement libre. Dans la situation définie par cette **liberté universelle, je suis, en étant réfléchi en moi, immédiatement réfléchi dans l'autre**, et inversement **je me rapporte, en me rapportant à l'autre, immédiatement à moi-même**» Phie de l'ES Add § 436.
9. « S'il n'est pas membre d'une **corporation** légalement reconnue (car ce n'est qu'en tant que légale qu'une collectivité constitue une corporation), l'individu n'a pas d'honneur professionnel, son isolement le réduit à l'aspect égoïste de l'industrie, sa subsistance et sa jouissance ne sont pas assurées » Hegel Principes de la philosophie du droit § 253.
10. « C'est seulement ainsi que se réalise **la vraie liberté** ; car puisqu'elle consiste dans **l'identité de moi-même avec l'autre**, je ne suis vraiment libre que lorsque l'autre aussi est libre et est reconnu par moi comme libre. Cette **liberté de l'un dans l'autre** réunit les hommes d'une manière intérieure, alors que, en revanche, le besoin et la nécessité ne les rapprochent que de manière extérieure. Il faut dc que les hommes veuillent se retrouver l'un dans l'autre » Hegel Phie Es, Add § 431
11. « **Dans l'Etat (...), l'homme est reconnu et traité comme être rationnel, comme libre, comme personne** ; et l'individu singulier, de son côté se rend digne de cette reconnaissance par ceci qu'il obéit, en surmontant la naturalité de sa conscience de soi, à un universel, à la volonté qui est en et pour soi, à la loi, - qu'il se conduit ainsi à l'égard des autres d'une manière universellement valable, - qu'il les reconnaît comme ce pour quoi il veut lui-même passer, comme libres, comme des personnes » Phie Es Add § 432.

II. Reconnaissance et conflits sociaux

12. « Pour désigner la première phase, dominée par ce rapport d'union symbiotique qui s'instaure immédiatement après la naissance, Winnicott recourt le plus souvent à la catégorie de la « **dépendance absolue** » ; elle signifie que les deux partenaires sont, à ce stade, totalement dépendants l'un dans l'autre dans la satisfaction de leurs besoins et ne sont pas encore en mesure de tracer une frontière entre leurs individualités respectives » Honneth, La Lutte pour la reconnaissance (LR), p 168.

13. « « Cette expérience doit, dans la relation d'amour, avoir un caractère de réciprocité, et c'est pourquoi le terme de « **reconnaissance** » désigne ici le double processus par lequel **on affranchit et, simultanément, on lie émotionnellement l'autre personne**. Si la reconnaissance est un élément constitutif de l'amour, ce n'est donc pas au sens où l'on prend en compte l'autre sur un plan cognitif, ms au sens où l'on tire de l'affection qu'on lui porte l'acceptation de son autonomie » Honneth LR p 182.

14. « L'expérience de la reconnaissance juridique permet au sujet de se considérer comme une personne qui partage avec tous les membres de sa communauté les caractères q'i la rendent capable de participer à la formation d'une volonté discursive. Cette faculté de se rapporter positivement à soi-même, nous pouvons l'appeler le « **respect de soi** » LC p 204-205.

15.« L'idée culturelle qu'une société se fait d'elle-même fournit les critères sur lesquels se fonde **l'estime sociale des personnes**, dont les capacités et les prestations sont jugées intersubjectivement, en fonction de leur **aptitude à concrétiser les valeurs culturellement définies de la collectivité**. » LR p 208

16.« La place que la notion d'**honneur** occupait auparavant dans l'espace public de la société est progressivement reprise par les catégories de **considération** et de **prestige** qui traduisent le degré d'estime sociale que l'individu s'attire par ses prestations et ses capacités individuelles » LR p 214.

17.« En essayant de se rendre maître du corps d'une personne contre sa volonté, on la soumet (...) à une humiliation qui détruit en elle, plus profondément que d'autres formes de mépris, sa relation pratique à soi ; car la particularité de telles atteintes, **torture** ou **viol**, ne réside pas tant dans la douleur purement physique que dans le fait que cette douleur s'accompagne chez la victime du sentiment **d'être soumis sans défense à la volonté d'un autre sujet, au point de perdre la sensation même de sa propre réalité**. La violence physique représente un type de mépris qui blesse durablement la confiance que le sujet a acquise, grâce à l'expérience de l'amour, en sa capacité de coordonner son corps de façon autonome. Aussi entraîne-t-elle avec une sorte de **honte sociale**, une **perte de confiance en soi et dans le monde**, qui affecte jusque dans sa dimension corporelle, la relation pratique de l'individu avec d'autres » LR p 226-225.

18. « La particularité de ces formes de mépris, telles qu'elles se manifestent dans **la privation de droits ou dans l'exclusion sociale**, ne réside pas seulement dans la limitation brutale de l'autonomie personne, mais aussi dans le sentiment corrélatif qu'éprouve le sujet de **ne pas avoir le statut d'un partenaire d'interaction à part entière, doté des mêmes droits moraux que ses semblables** (...) L'expérience de la privation de droits est typiquement liée à une **perte de respect de soi** c'est-à-dire à l'incapacité de s'envisager soi-même comme un partenaire d'interaction susceptible de traiter d'égal à égal avec tous ses semblables » LR p 227.

19. « La dépréciation de certains modèles d'autoréalisation a pour effet que ceux qui s'y conforment ne peuvent reconnaître à leur existence aucune signification positive au sein de la communauté. Pour l'individu, l'expérience d'un tel déclassement social va de pair avec une perte de l'estime de soi, il n'a plus aucune chance de pouvoir se comprendre lui-même comme un être apprécié dans ses qualités et ses capacités caractéristiques. Ce qui est refusé ici à la personne, c'est l'approbation sociale d'une forme d'autoréalisation à laquelle elle est péniblement parvenue grâce à l'encouragement reçu à travers des solidarités de groupe » LR p 229.

20. « Or, il est caractéristique des trois formes de mépris ainsi distinguées que leurs conséquences individuelles sont toujours décrites à l'aide de métaphores évoquant des états de dégradation du corps humain : l'étude des effets psychologiques de **la torture ou du viol** fait souvent état de **la « mort psychique » de l'individu** ; dans le domaine de recherche qui sur l'exemple de l'esclavage, traite de l'assimilation collective des expérience de **privation de droits et d'exclusion sociale**, c'est la notion de « **mort sociale** » qui est passée dans l'usage ; et à propos du type de mépris qui s'exprime par le **dénigrement culturel** d'un mode de vie, on parle volontiers de « **blessures** » et de « **mortifications** ». LR p 229.